

122 ANS  
CONCOURS  
LÉPINE

## CONCOURS LÉPINE INTERNATIONAL PARIS

27 AVRIL AU 8 MAI 2023  
Pavillon 1 - PARIS Expo PORTE DE VERSAILLES

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir, ci-joint, une demande de participation au Concours Lépine International Paris 2023 qui se déroulera dans le cadre de Foire de Paris, Porte de Versailles, du 27 avril au 8 mai 2023 - Pavillon 1.

Si vous êtes intéressé(e), nous vous prions de bien vouloir nous retourner cette demande de participation, dûment remplie et signée, accompagnée **obligatoirement** des pièces suivantes :

- votre adhésion à l'A.I.F.F. / Concours Lépine acquittée
- le récépissé du dépôt de brevet, du dessin & modèle ou du reçu d'horodatage (datant de moins de 3 ans)
- un texte explicatif et non technique de votre invention (5-10 lignes)
- 2 photos numériques (HD 300 dpi) de votre invention en situation
- le règlement du tiers du montant du prix du stand (joindre une copie de virement). Le solde sera exigé après acceptation de votre dossier par le Comité de Sélection.

**Le règlement du tiers du montant du prix du stand doit être effectué par virement bancaire.**

TITULAIRE DU COMPTE : ASS. DES INVENTEURS ET FABRICANTS. CONCOURS LÉPINE  
12 RUE BECCARIA - 75012 PARIS  
IBAN : FR34 3000 2004 8600 0000 6525 J16  
CODE BIC : CRLYFRPP

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ ET ENTRAÎNERA UN REFUS D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE.**

Votre demande de participation peut nous être adressée par voie postale ou par mail, à l'adresse suivante : [secretariat@concours-lepine.com](mailto:secretariat@concours-lepine.com).

Nous vous souhaitons bonne réception de ces éléments et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gérard DOREY  
Président



PARIS INTERNATIONAL CONCOURS LÉPINE

April 27<sup>th</sup> - May 8<sup>th</sup>, 2023  
Hall 1 - PARIS Expo PORTE DE VERSAILLES

Dear Sir or Madam,

We have pleasure in enclosing an application to take part in the Paris International Concours Lépine 2023 which is due to take place as part of the Paris Fair at Porte de Versailles, Hall 1, April 27<sup>th</sup> - May 8<sup>th</sup> 2023.

If you are interested, please return the application duly completed and signed, which **must be** accompanied by the following :

- Your paid-up membership of A.I.F.F. / Concours Lépine
- A Patent or Design registration (under 3 years)
- An explanatory and non-technical description (5 lines) of your invention
- 2 digital photos (jpg 300 dpi) of your in situ invention
- Payment of one-third of the cost of the stand. The balance will be requested once your application has been accepted by the Selection Committee.

**One-third of the cost of the stand must be paid by bank transfer.**

ACCOUNT OWNER : ASS. DES INVENTEURS ET FABRICANTS. CONCOURS LÉPINE  
12 RUE BECCARIA - 75012 PARIS  
IBAN : FR34 3000 2004 8600 0000 6525 J16  
CODE BIC : CRLYFRPP

**ANY INCOMPLETE FILE WILL NOT BE PROCESSED AND  
WILL RESULT IN A REFUSAL OF REGISTRATION  
FOR THE YEAR CONCERNED.**

Your application form can be sent to us by e-mail to the following address : [secretariat@concours-lepine.com](mailto:secretariat@concours-lepine.com).

Please do not hesitate to contact us if you require any further information.

Yours faithfully.

Gérard DOREY  
Président



N° d'ordre

Classe

Secteur

N° d'adhérent

Informations

DC

TAB

F

B

## CONCOURS LÉPINE INTERNATIONAL PARIS

27 AVRIL AU 8 MAI 2023

PAVILLON 1 - PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES

• INVENTEURS (personnes physiques, brevets depuis moins de 3 ans)   
*Inventors (Patent registered < 3 years)*

• INVENTEURS PRÉ-SÉRIE (personnes physiques, brevets depuis moins de 6 ans)   
*Pre-production inventors (Patent registered < 6 years)*

• NOM, PRÉNOM .....  
*Inventor's surname and first name*

• DATE DE NAÏSSANCE [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ]  
*Birthdate*

• SOCIÉTÉ .....  
*Company name*

• ADRESSE DE FACTURATION .....  
*Address*

• REGISTRE DU COMMERCE .....

• REGISTRE DES MÉTIERS.....

• TÉL. ....

• PORTABLE .....

• E-MAIL .....

• SITE : WWW. ....

**Désire exposer au Concours Lépine International Paris 2023 et s'engage à respecter le règlement du Salon.**

*Who wishes to present a new object during the Paris International Concours Lépine 2023 and promises to abide by the show's regulation.*

**TITRE DE L'INVENTION** .....

*Name of the invention* .....

• BREF DESCRIPTIF .....

• N° DE BREVET OU DE DESSIN & MODÈLE..... Français  Etranger   
*Patent or Design number*

• N° d'HORODATAGE..... • DATE DE DÉPÔT [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

**IMPORTANT : les dossiers doivent nous parvenir pour le 15 mars 2023 DERNIER DÉLAI.** Après cette date et dans la mesure des places disponibles, il sera possible de participer au salon, mais l'invention ne pourra plus participer au Concours en lui-même.

**IMPORTANT NOTE : application forms received after the 15<sup>th</sup> of March 2023 will not be able to participate in the Concours Lépine.**

1 Qui n'implique pas obligatoirement l'acceptation (article premier de notre règlement)  
*Which does not compulsorily involve an approval (first article of our statute)*

2 Chaque demande ne doit concerner qu'une seule invention / Maximum d'inventions : 3 par stand.  
*Each application form must concern only one invention / maximal number of inventions : 3 per stand.*

Seules les demandes en Inventeurs, Inventeurs Pré-série et L'univers connecté Concours Lépine pourront participer au Concours.  
*Only inventors will be allowed to participate in the Concours Lépine.*

Il est formellement interdit de vendre sur les stands «Inventeurs» (sauf autorisation spéciale de l'A.I.F.F. / Concours Lépine)  
*No sale will be authorized in inventors' stands (except written consent from A.I.F.F. / Concours Lépine)*

Les stands Inventeurs Pré-série sont réservés aux inventeurs ayant exposé l'année précédente.  
*Pre-production stands are reserved for inventors who participated in the Concours Lépine the previous year.*

Aucun exposant non membre de l'A.I.F.F. / Concours Lépine ne sera autorisé à exposer. Aucune modification de surface de stands, ou entente entre exposants dans l'implantation des stands, n'est autorisée.

*Exhibitors no member of A.I.F.F. will not be allowed to participate. Moreover, neither modification nor sublease between exhibitors will be admitted.*

# TARIFS 2023 EN EUROS - PRICE LIST 2023

Les stands n° 1, 2 et 3 sont moquetés, cloisonnés (pr ofondeur : 2 m) / Stands n° 1,2 and 3 are carpeted and partitioned (depth : 2 m)

**01 INVENTEURS / INVENTORS** Maquette, prototype, ou invention non commercialisée.

CHOIX DU FORFAIT :

Forfait A : 6m<sup>2</sup> et 1 angle - Forfait B : 12m<sup>2</sup> et 2 angles - Forfait C : 18m<sup>2</sup> et 3 angles - Forfait D : 24m<sup>2</sup> et 4 angles

FRAIS DE DOSSIER (par invention - maxi 3 inventions) / FILE'S EXPENSES 105,00 € x  invention(s) =

ENTRÉES OBLIGATOIRES (10) = 80 €

ASSURANCE OBLIGATOIRE / OBLIGATORY INSURANCE **Stand éclairé/Illuminated booth** = 90 €

TOTAL net en euros =

**02 INVENTEURS PRÉ-SÉRIE / INVENTORS PRÉ-PRODUCTION** Invention commercialisée et vente sur stand.

CHOIX DU FORFAIT :

Forfait A : 6m<sup>2</sup> et 1 angle - Forfait B : 12m<sup>2</sup> et 2 angles - Forfait C : 18m<sup>2</sup> et 3 angles - Forfait D : 24m<sup>2</sup> et 4 angles

FRAIS DE DOSSIER (par invention - maxi 3 inventions) / FILE'S EXPENSES 119,00 € x  invention(s) =

ENTRÉES OBLIGATOIRES (20) = 180 €

ASSURANCE OBLIGATOIRE / OBLIGATORY INSURANCE **Stand éclairé/Illuminated booth** = 97 €

TOTAL net en euros =

**03 DÉMONSTRATION / PRÉ-PRODUCTION**

CHOIX DU FORFAIT :

Forfait A : 6m<sup>2</sup> et 1 angle - Forfait B : 12m<sup>2</sup> et 2 angles - Forfait C : 18m<sup>2</sup> et 3 angles - Forfait D : 24m<sup>2</sup> et 4 angles

FRAIS DE DOSSIER (par invention) / FILE'S EXPENSES 142,00 € x  invention(s) =

ENTRÉES OBLIGATOIRES (40) = 360 €

ASSURANCE OBLIGATOIRE / OBLIGATORY INSURANCE = 119 €

TOTAL HT =

TVA 20% =

MONTANT TTC =

**04 L'UNIVERS CONNECTÉ CONCOURS LÉPINE** Ce secteur est dédié aux inventions connectées (applications, objets connectés, logiciels...).

FORFAIT (comprenant 1 desk, 2 tabourets, 1 prise électrique, un compte wifi) 1.273 €

FRAIS DE DOSSIER (1 seule invention par forfait) / FILE'S EXPENSES 130,00 € x 1 invention = 130 €

ENTRÉES OBLIGATOIRES (10) = 80 €

ASSURANCE OBLIGATOIRE / OBLIGATORY INSURANCE **open-space éclairé/illuminated open space** = 97 €

TOTAL net en euros = **1.580,00 €**

(Seules sont assurées les inventions exposées sous forme de prototype, maquette ou pré-série jusqu'à 1000€ avec franchise de 10%. Au-delà, nous consulter).

(Only inventions presented in the form of a prototype, a scale model or a production item up to 1000 € are insured with an accidental damage excess of 10 %. Beyond contact us).

La demande de participation devra être accompagnée du **TIERS du montant du prix ci-dessus pour être prise en considération**. Le SOLDE du règlement sera exigible après acceptation et définition exacte du stand par le Comité de Sélection.  
Application forms must be enclosed with the third of the general price to be considered. Its settlement will be required after the acceptance and choice of place by our Select Committee.

ATTENTION : pour les participants étrangers, le règlement est à faire uniquement par VIREMENT INTERNATIONAL.  
WARNING : for foreign exhibitors, payment have to be made only through International Transfer.

J'affirme sur l'honneur que l'invention présentée est une création personnelle. Je m'engage à ne pas discuter les décisions du jury, qui sauf erreur matérielle, sont sans appel. Je déclare dégager par avance la responsabilité des organisateurs en cas de changement par force majeure du lieu et de la date du Salon.

I swear that the presented invention is on my own. Except material mistake, I undertake not to cast doubt on Jury's decisions which are final. I declare to disclaim the organizer's responsibility if the show is postponed even cancelled because of circumstances outside their control.

Lu et approuvé, fait à  
Read and approved  
Le  
On  
Signature

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité et entraînera un refus d'inscription pour l'année concernée.**  
Any incomplete file will not be processed and will result in a refusal of registration for the year concerned.

## NOM DE L'INVENTION (Nom, MARQUE, Appelation...)

Si votre marque est déposée merci de nous joindre le récépissé de dépôt de marque INPI ou OHMI.

*Invention's name, trade mark...*

## Descriptif détaillé

*Detailed description*

## FABRICATION

### Making

Comment envisagez-vous la fabrication du nouvel objet, machine, dispositif, procédés, etc. ?

*How do you consider the making of your new object ?*

## RENSEIGNEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

### Industrial and commercial information

• Prix de revient présumé de l'objet fini

*Estimated cost price of the finished product*

• Prix de vente envisagé

*Estimated selling price*

• Envisagez-vous de céder vos droits (brevets-licences) ?

*Do you consider to surrender your rights ?*

• Y a-t-il eu une étude de marché ?

*Have you done a market survey ?*

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### General information

• Si vous avez déjà présenté l'invention sur un Concours Lépine, préciser le type d'amélioration ou le perfectionnement qui a justifié l'additif à votre titre de propriété. Merci de nous joindre cet additif.

*Have you ever presented your invention at one Concours Lépine. Describe the improvements made.*

• L'invention a-t-elle été présentée dans une autre exposition ? :

*Have you ever presented your invention during an other show ? :*

OUI  NON

YES  NO

• Laquelle ?

*Which one*

• Année

*Year*

• Récompense obtenue

*Award obtained*

**OBLIGATOIRE** : tout dossier doit être accompagné de **2 photos numériques** (jpg 300 dpi) de l'invention.

*Application forms must be enclosed with 2 digital photos (jpg 300 dpi) of the invention.*

## OBSERVATIONS

*Remarks*

# RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

## TECHNICAL INFORMATION

Se référer à la notice au verso pour répondre à ce questionnaire

### 1 NOM DE L'INVENTION / *Invention's name*

.....

### 2 N° DU TITRE DE PROTECTION / *Patent or Design number*

.....

### 3 INVENTEUR / *Inventor*

.....

Mlle     Mme     M.

Nom ..... Prénom .....  
*Surname* ..... *First name* .....

Nationalité .....  
*Nationality* .....

Adresse .....  
*Address* .....

Cadre réservé au jury	
Stand .....	N° .....
Classe .....	

### 4 PRÉSENTATEUR / *Demonstrator*

Nom .....  
*Surname* .....

Adresse .....  
*Address* .....

### 5 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES / *Technical characteristics*

5.1 Description .....  
*Description* .....

5.2 Principes ou procédés utilisés .....  
*Process used* .....

5.3 Avantages .....  
*Advantages* .....

### 6 STADE D'AVANCEMENT DE L'INVENTION / *Evolution's level of the invention*

6.1 Mise au point .....  
*Perfection* .....

6.2 Industrialisation .....  
*Industrialisation* .....

6.3 Commercialisation .....  
*Commercialisation* .....

### 7 PRÉSENTATION DE L'INVENTION / *Invention's presentation*

**D** Dessin ou plan ..... **M** Maquette ..... **P** Prototype .....  
*Pattern or plan* ..... *Model* ..... *Prototype* .....

**S** Pièces de série ..... **V** Vendues sur le stand .....  
*Pre-production* ..... *On sale in stand* .....

Dimensions ..... Poids .....  
*Dimensions* ..... *Weight* .....

Autres renseignements .....  
*Further information* .....

### 8 DÉMARCHES DE L'INVENTEUR / *Inventor's approach*

**B** Vente du brevet ..... **D** Distribution ..... **F** Financement / .....  
*Patent's sale* ..... *Distribution* ..... *Financing* .....

**I** Industrialisation ..... **L** Cession de licences / .....  
*Industrialisation* ..... *Licence transfer* .....

### 9 PRÉCÉDENTES PRÉSENTATIONS / *Previous presentations*

Concours ..... Année .....  
..... *Year* .....

Récompense .....  
*Award* .....

Améliorations .....  
*Improvements* .....

## NOTICE POUR RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE

*Les renseignements que nous vous demandons serviront aussi bien au Jury qu'à la Presse. Il est de votre intérêt d'être précis et complet. Ajoutez une feuille complémentaire si nécessaire et joignez tous les documents qui pourront vous paraître utiles.*

- 1 NOM DE L'INVENTION :** indiquer le nom donné à l'invention.
- 2 N° du TITRE DE PROTECTION :** indiquer le numéro du brevet, du dessin & modèle ou de l'horodatage.
- 3 INVENTEUR :** l'état-civil et l'adresse de l'inventeur à mentionner doivent être ceux indiqués sur le titre de propriété.
- 4 PRESENTATEUR :** ne remplir que si l'inventeur ne présente pas son invention lui-même.  
Indiquez la raison sociale (personne ou société).
- 5 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :**
  - 5.1 *Description* : définir la nature de l'invention (article, outil, produit ou procédé)
  - 5.2 *Principe(s) ou procédé(s) utilisé(s)* : indiquer les principes ou les procédés (de la physique ou de la chimie) connus auxquels l'invention fait appel.
  - 5.3 *Avantages* : présenter les avantages avancés pour l'invention (par rapport aux articles, outils, produits ou procédés existants).
- 6 STADE D'AVANCEMENT DE L'INVENTION :**

Cette rubrique a pour objet de faire ressortir ce qui a été fait et ce qui reste à faire pour aboutir à un produit sûr (mise au point), de fabrication économique (industrialisation), et attractif (commercialisation).

  - 6.1 *Mise au point* : vérifications de base et essais pour garantir les performances.
  - 6.2 *Industrialisation* : procédés et outillages de fabrication.
  - 6.3 *Commercialisation* : études de marché, réseau commercial, prix de vente, etc.
- 7 PRÉSENTATION DE L'INVENTION :** décrire ce que les visiteurs verront sur le stand. Entourer la ou les rubrique(s) correspondante(s).

**D dessin ou plan :** des plans sont recommandés si leur présentation participe elle-même à la compréhension de l'invention. Ils ne seront cependant que l'accompagnement d'une réalisation matérielle (produit, maquette, prototype etc).
- 8 DÉMARCHE DE L'INVENTEUR :** indiquer, en entourant la ou les rubriques utiles, si l'inventeur désire :
  - B** : vendre son brevet
  - D** : trouver un réseau de distribution
  - F** : trouver un financement pour poursuivre ses travaux
  - I** : trouver une collaboration pour la fabrication
  - L** : céder les licences
- 9 PRÉCÉDENTES PRÉSENTATIONS :** indiquer si l'invention a déjà été présentée à un Concours Lépine ou ailleurs. Le cas échéant, indiquer les modifications apportées depuis la dernière présentation mentionnée.

## RÈGLEMENT DU CONCOURS LÉPINE INTERNATIONAL PARIS

**ARTICLE 1** - Les demandes de participation au Concours Lépine International Paris sont examinées et approuvées par un Comité de Sélection souverain, désigné par le Conseil d'Administration de l'A.I.F.F. / CONCOURS LÉPINE. En cas de refus, l'inventeur en est aussitôt informé.

Les demandes doivent être accompagnées d'une description ou d'une photocopie d'un titre de propriété industrielle (brevet, dessin et modèle ou horodatage) ainsi que du montant des frais d'inscription.

L'Association décline sa responsabilité pour toute invention présentée mais non protégée par un titre de propriété. Il sera donné priorité à l'invention qui détient le brevet. Tout litige qui surviendrait en raison de la propriété d'une invention ne relève ni de la compétence ni de la responsabilité de l'A.I.F.F. / Concours Lépine.

Toute demande entraîne l'acceptation des clauses du présent règlement par l'inventeur.

**ARTICLE 2** - Les inventions doivent être présentées sous forme de prototype de maquette, d'exemplaire de série. Elles sont classées par catégories suivant leur objet.

**ARTICLE 3** - L'installation et le bon déroulement du SALON relèvent de la responsabilité d'un Commissaire général assisté de Commissaires adjoints, désignés par le Président et les membres du Conseil d'organisation. Le Commissariat dispose d'un secrétariat. Il assure toutes les relations avec la Direction et les services de Foire de Paris.

**ARTICLE 4** - Pour leur présentation, les inventions sont, dans la mesure du possible, groupées par classe, de façon à faciliter les examens du Jury.

Les emplacements sont attribués par le Commissariat et ne peuvent être modifiés ou déplacés. Plusieurs inventions présentées par un même inventeur sont également groupées, pour lui en faciliter la démonstration.

**ARTICLE 5** - Une invention déjà présentée ne peut être de nouveau admise si elle n'a pas reçu des perfectionnements sensibles.

**ARTICLE 5bis** - Dans le désir de voir chaque édition du Concours Lépine International Paris, innovante et diversifiée le nombre de candidatures d'année en année se verra limité dans le but d'accueillir de nouvelles inventions.

**ARTICLE 6** - Les exposants des stands « inventeurs » peuvent prendre des commandes ou négocier leur brevet (cession ou concession de licence).

Il n'est pas autorisé de percevoir d'acompte sur le salon.

**ARTICLE 7** - Le Commissariat est en droit de faire enlever tout objet qui lui paraîtra dangereux ou susceptible de nuire aux voisins et à la bonne harmonie de l'Exposition. L'usage de la criée ou du micro (haut-parleur) est strictement interdit. Toutes plaintes ou réclamations sont à adresser au Commissariat. Tout vol ou disparition d'objet doit être également signalé dans les 24 heures au plus après sa découverte. Il est interdit de céder ou de sous-louer tout ou partie de l'emplacement attribué. Les allées et couloirs de circulation du public doivent rester dégagés. Toute publicité en dehors du stand de l'exposition est interdite.

**ARTICLE 8** - Les exposants doivent se conformer strictement aux règlements de sécurité de Foire de Paris, en particulier pour les branchements électriques. L'ignifugeage des tissus décoratifs est obligatoire. Les détériorations qui seraient constatées au cours du SALON seront à la charge de l'exposant.

**ARTICLE 9** - Les fiches jury, les affiches et autres documents officiels placés sur chaque stand par le Commissariat doivent rester apparents pendant toute la durée du SALON.

**ARTICLE 10** - Toute exploitation frauduleuse des inventions est interdite.

**ARTICLE 11** - Dans le cas où le SALON ne pourrait avoir lieu pour des causes majeures, telles que guerre, émeutes, grèves, etc., les sommes versées à titre de frais de participation restent acquises à l'Association jusqu'à concurrence des frais engagés pour l'organisation. En cas d'ANNULATION du stand, il sera retenu l'acompte versé (tiers du montant du prix du stand) pour frais de dossier et la totalité de la somme versée si l'annulation intervient 4 semaines avant.

**LA PRISE DE POSSESSION D'UN STAND par un exposant ne deviendra DÉFINITIVE qu'après RÈGLEMENT total avant l'ouverture du Salon. A défaut, une caution équivalente au double du solde de la ou des factures sera laissée en dépôt.**

**ARTICLE 12** - En cas de litige et faute d'un accord amiable, il sera toujours possible pour les deux parties signataires d'envisager de faire appel, le cas échéant, à une juridiction parisienne seule compétente.

**ARTICLE 13** - L'utilisation d'un micro ou de tout autre procédé d'amplification de voix est interdit durant toute la période du SALON. Toute personne dérogeant à cette règle se verra expulsée immédiatement et définitivement du Concours Lépine International Paris 2023.

**ARTICLE 14** - Le signataire s'engage sur l'ensemble du dossier de demande de participation contenant les informations présentes dans les 7 pages attenantes et incluant le règlement du Concours Lépine International Paris 2023.

**ARTICLE 15** - Droit à l'image - Le signataire consent à autoriser l'association A.I.F.F. / Concours Lépine, à utiliser, reproduire, diffuser et exploiter son image, capturée dans le cadre de photographies, vidéos, ou enregistrements, pour la prestation et la communication du Concours Lépine International Paris 2023, sans limite de support et pour une durée de dix ans.

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Concours Lépine International Paris 2023**

Signature

## RULES OF THE INTERNATIONAL SHOW / LÉPINE CONTEST

**ARTICLE 1** - Applications for participation to the Paris International Concours Lépine will be reviewed by a sovereign Selection Committee set up by the Board or Trustees of the A.I.F.F. / Concours Lépine. Any application which does not meet the requirements of the Contest will be refused and the Applicant will be advised immediately. A description or a photocopy of the title of industrial property (patent, patent application, design certificate, or timestamp) to the item presented and the application fee must be joined to the application.

The Association will not be held responsible for any invention presented which is not under the protection of a property Title. Priority will be given to the invention holding the patent. Any dispute that may arise due to the ownership of an invention does not fall under the jurisdiction or responsibility of the A.I.F.F. / Concours Lépine. Any Application lodged will be considered as the implicit acceptance of the present Rules by the Applicant.

**ARTICLE 2** - All inventions must be presented in the form of a prototype, a scale model, a production item. They are sorted into categories according to their use or object.

**ARTICLE 3** - The installation of and the smooth operation of the SHOW are the responsibility of a Manager assisted by two Deputy Managers appointed by the president and the members of the Management Board. The Managers operate the administration of the show with the assistance of a Secretariat Office the object of which is to coordinate all relations with the Management and the services of the Paris Fair.

**ARTICLE 4** - With a view to simplifying the presentation and review by the Jury, all inventions are, as far as possible, grouped by categories. Places are allocated by the Manager and his Secretariat Office and cannot be modified or changed of place without his prior approval. When an inventor is presenting several inventions, these are kept together to make it easier for him to make presentations.

**ARTICLE 5** - An invention presented at the occasion of a previous Show cannot be presented again unless it has been substantially improved in the meantime.

**ARTICLE 5bis** - In the desire to see each edition of the Lépine International Paris Competition innovative and diversified, the number of entries from year to year will be limited in order to welcome new inventions.

**ARTICLE 6** - Participants holding an «Inventors Booth » are authorized to accept Purchase orders and to negotiate their Patents (Sale or Patents Contracts). Collecting a deposit is not allowed during the show.

**ARTICLE 7** - The Managers Secretariat Office is entitled to have all hazardous or suspect looking objects likely to be detrimental to other participants and to interfere with the peaceful operations of the Show to be removed from the premises. Participants are not allowed to hail or use loudhailers and other loudspeaker devices and contraptions. All complaints should be made or addressed to the Manager via his Secretariat Office. Any object stolen or the disappearance of any object should be reported within 24 hours after the discovery of its disappearance. The sale or subletting of any allocated place of part thereof is strictly forbidden. All gangways and corridors meant for the visitors must remain clear. Advertising of any kind outside the limits of any Participants place are unauthorized.

**ARTICLE 8** - The participants must strictly, abide by the Security and Safe Rules of the Paris Fair and particularly as far as hooking up and power points are concerned. All decoration materials must be completely fireproof. Any damage sustained by the Fair as a result of any deterioration made before, during or after the closing of the SHOW that can be ascribed to any Participant will be the responsibility of that Participant.

**ARTICLE 9** - Signs and Posters hanged or placed in each booth by the Secretariat Office of the Show must remain visible during all the Show.

**ARTICLE 10** - Any fraudulent usage of the inventions is forbidden.

**ARTICLE 11** - In the event that for any valid reason or any Act of God such any acts of war, riots, strikes, etc., the Show could not be held, all sums received by the Association in respect of Application Fees remain the property of the Association to the extent of the amount of the sums paid by the Association for organizing the Show. In case of CANCELLATION of a booth, a file handling fee of one-third of the general price will be deducted from all sums paid by the applicant and the total amount of the sums paid by the Applicant will remain the property of the Association in case of cancellation in a delay of 4 weeks before the Show.

An applicant cannot be considered as an OCCUPIER IN DUE COURSE prior to his TOTAL SETTLEMENT of the fee. Otherwise twice the amount of the invoice(s) will be held as a security deposit.

**ARTICLE 12** - In the event of a dispute and failing of an amicable agreement, both signing parties may consider bringing the case, as needed, to a Paris Court, which shall be the sole venue.

**ARTICLE 13** - The use of a microphone is absolutely forbidden during the show. Anyone departing from this rule will be immediately and definitively turned out of the Paris International Concours Lépine 2023.

**ARTICLE 14** - The signer's agreement covers the whole participation application file containing the information appearing on the 7 appended pages and including the rules of the Paris International Concours Lépine 2023.

**ARTICLE 15** - Image rights - the signatory agrees to authorize the A.I.F.F. / Concours Lépine association to use, reproduce, distribute and exploit his or her image, captured in photographs, videos of recording, for the performance and communication of the Paris International Concours Lépine 2023, without limit of medium and for a period of ten years.

I declare that I have read the rules and regulations of the International Show / Lépine Contest Paris 2023

Signature